



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

céréales

Question écrite n° 109637

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'évolution du cours des céréales en France. Il souhaite connaître l'évolution de ces cours sur ces cinq dernières années.

Texte de la réponse

Les cours des céréales, en France, dans l'Union européenne et dans le monde, ont connu de très fortes variations depuis 2007-2008 avec la crise économique. Cette dernière a touché l'ensemble des matières premières, notamment agricoles : cette crise se caractérise par les conséquences particulières des marchés des matières premières, qui entraînent une volatilité des cours, décorrelée des éléments fondamentaux du marché que sont les éléments quantitatifs de l'offre et de la demande. La volatilité des prix des céréales est une donnée durable. S'agissant des prix pour la campagne 2010-2011, ceux-ci sont élevés, supérieurs à 200 euros/t pour le blé tendre en France, de l'ordre des niveaux de 2007-2008. L'orientation pour 2011-2012 dans l'Union européenne sera la résultante des difficultés climatiques qu'y rencontrent actuellement les principaux pays producteurs. Au niveau mondial, le développement des cultures aux États-Unis laisse présager une campagne difficile. En revanche, les pays de la mer Noire (la Russie, l'Ukraine) devraient avoir de nouveau, en 2011-2012, une place significative sur les marchés d'exportation, après leur retrait depuis l'été 2010.

Prix du blé tendre en France et dans le monde

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Blé tendre à Rouen (euros/t)	104	142	235	146	120
Blé Hard Red Winter aux États-Unis (\$/t)	175	212	361	270	209

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109637

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5630

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7166